

## Modalités d'accès au RITM en site GMF

Afin de mieux répondre aux besoins des GMF en sites privés, la DGTI-MSSS a mis en place différentes modalités d'accès au RITM. Ces modalités permettent une plus grande flexibilité tout en minimisant les risques de sécurité pour le RITM.

Modalités d'accès	Description
<b>Non connecté RITM Équipement client</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune communication entre le réseau informatique du site GMF et le RITM</li> <li>- Aucune configuration particulière demandée par la DGTI-MSSS</li> <li>- Le GMF doit fournir son équipement de type « routeur »</li> <li>- Le GMF assure la pleine gestion de son réseau informatique</li> <li>- Les exigences informatiques en GMF demeurent applicables</li> </ul>
<b>Connecté RITM Équipement DGTI-MSSS Solution FAI (Juniper)<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet une communication unidirectionnelle du RITM vers le réseau informatique du site GMF</li> <li>- L'équipement de type « routeur » est prêté sans frais par la DGTI-MSSS</li> <li>- Le modèle d'équipement est déterminé par la DGTI-MSSS</li> <li>- La configuration est standard et fixe pour tous les GMF</li> <li>- La DGTI-MSSS a le plein contrôle de son équipement</li> <li>- Le GMF est responsable de l'installation physique de l'équipement prêté</li> <li>- Le soutien de l'équipement est effectué sur les heures normales d'ouverture de la DGTI-MSSS</li> <li>- Les exigences informatiques en GMF sont applicables</li> </ul>
<b>Connecté RITM Équipement client</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permet une communication unidirectionnelle du RITM vers le réseau informatique du site GMF</li> <li>- Le GMF doit fournir son équipement de type « routeur »</li> <li>- L'équipement utilisé doit permettre une connexion VPN selon les critères exigés par la DGTI-MSSS<sup>2</sup></li> <li>- Le GMF est responsable de l'installation, la configuration et du soutien de son équipement</li> <li>- La DGTI-MSSS est uniquement responsable de fournir les informations de connexions VPN</li> <li>- Les exigences informatiques en GMF sont applicables</li> </ul>

Service optionnel et complémentaire aux modalités ci-dessus.

<b>Téléaccès<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre un accès payant par utilisateur</li> <li>- Permet une mobilité puisque l'utilisateur peut être n'importe où sur Internet</li> <li>- Permet une communication entre l'utilisateur et le RITM</li> <li>- Possibilités de faire du télétravail</li> </ul>
------------------------------	---

<sup>1</sup> L'équipement prêté par la DGTI-MSSS est géré par le [Cadre de gestion de la Solution FAI](#)

<sup>2</sup> Pour obtenir les critères de connexion, vous devez communiquer avec le [Centre de service de la DGTI-MSSS](#)

<sup>3</sup> La documentation du service de téléaccès est disponible sur le [site Internet de la DGTI-MSSS](#)